

## Plan de décarbonation du Leem

Le Leem a finalisé et présenté en janvier 2023 l'étude menée sur l'empreinte carbone des entreprises du médicament en France. Un plan d'action sectoriel doit donc être entériné afin que **le secteur endosse ses responsabilités et montre sa volonté de s'engager dans cette voie. Ce plan a pour objectif de fixer des objectifs de baisse de GES pour le secteur et de prioriser les leviers pour engager cette décarbonation.**

### I. L'IMPACT CARBONE DE LA SANTE : UNE NECESSITE D'AGIR.

A l'échelle mondiale, l'empreinte climatique du secteur de la santé équivaut donc à 4,4 % des émissions nettes mondiales, soit l'équivalent de 2,4 gigatonnes de dioxyde de carbone. L'empreinte climatique du secteur de la santé mondial est équivalente aux émissions de gaz à effet de serre annuelles de 514 centrales à charbon, et si le secteur de santé était un pays, il serait le cinquième plus gros émetteur de la planète.

A l'échelle de la France, selon le dernier rapport du Shift Project, les émissions de GES du secteur de la santé représentent autour de 49 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e, soit plus de 8 % de l'empreinte carbone de la France<sup>1</sup>.

Face à ce défi planétaire la communauté internationale a fixé des ambitions fortes, déclinées aux niveaux régional / pays.

L'Accord de Paris est venu poser un cadre, en énonçant des objectifs à long terme destinés à orienter l'ensemble des nations. Réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire au cours du siècle présent, et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

L'Europe s'est par ailleurs dotée du Pacte vert pour un objectif de neutralité carbone à 2050.

La France quant à elle s'est dotée de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui prévoit d'atteindre la neutralité carbone<sup>1</sup>, soit zéro émission nette, à l'horizon 2050. Dans le secteur industriel, la SNBC fixe une diminution des émissions de 35 % à l'horizon 2030 et de 81 % d'ici 2050 par rapport à 2015.

Pour atteindre ces objectifs, des contraintes réglementaires ont été mises en place par les pouvoirs publics : Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) sur le reporting extra-financier, le devoir de vigilance

---

<sup>1</sup> Par empreinte carbone de la France nous entendons : des émissions directes de GES des ménages (principalement liées à la combustion des carburants des véhicules particuliers et la combustion d'énergies fossiles pour le chauffage des logements) ; des émissions de GES issues de la production intérieure de biens et de services destinée à la demande intérieure (c'est-à-dire hors exportations) ; des émissions de GES associées aux biens et services importés, pour usage final des ménages ou pour les consommations intermédiaires des entreprises pour produire les biens et services destinés à la demande intérieure.

sur les droits humains et la diligence raisonnable en matière d'environnement, le bilan carbone obligatoire.

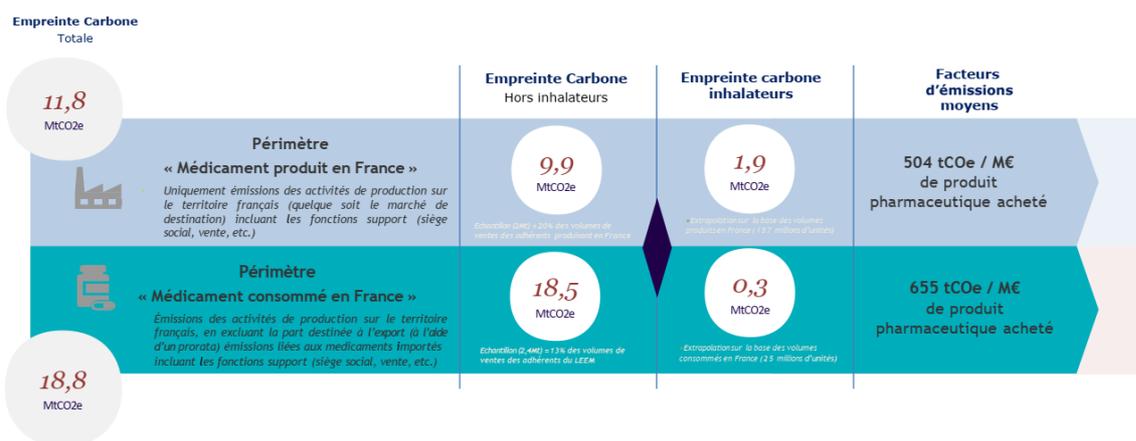
Dans ce contexte de forte injonction gouvernementale, l'article 301 de la loi Climat & Résilience, adoptée en août 2021, prévoit l'élaboration de feuilles de route « climat » pour les secteurs les plus émetteurs de GES. Ces feuilles de route permettront d'alimenter la future Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC). Pour l'industrie pharmaceutique, la Direction Générale des Entreprises et le Conseil National de l'Industrie (CNI), ont confié en juin dernier à la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS) le soin de lancer les travaux du Conseil Stratégique de Filière sur la mise en place d'une feuille de décarbonation de la filière santé dont la première version a été présentée en mars 2023.

## II. L'EMPREINTE CARBONE DES ENTREPRISES DU MEDICAMENT EN FRANCE

Afin de pouvoir engager tout un secteur vers la décarbonation, la première étape a été de comptabiliser l'empreinte carbone du secteur sur le territoire français (1), ce qu'a réalisé le Leem en 2022, permettant la réalisation d'une trajectoire de réduction (2).

### 1. Les émissions de GES liées au médicament : deux périmètres complémentaires

## Empreinte carbone du secteur en France



Notes: l'étude se base sur le bilan carbone de 12 acteurs représentant 26% du CA du LEEM et 13% des volumes  
Facteurs d'émissions moyens: exclusion de la marge des pharmaciens

8

Deux périmètres pour l'étude du Leem ont été pris en compte, celui de la production de médicament en France et celui de la consommation de médicament en France. Il faut retenir que les émissions liées à l'empreinte de la **production en France** de médicament est de **11,8 MtCO<sub>2e</sub>** pour 31 170 millions d'Unités Commune de Dispensation (UCD) en volumes de vente. Celle de la **consommation en France** s'élève à **18,8 MtCO<sub>2e</sub>** pour 56 743 millions d'UCD en volumes de vente. Gardons à l'esprit que le **scope 1 et 2** représentent environ **10%** de l'empreinte totale alors

que le scope 3 pèse à lui seul environ 90%.

Ces deux périmètres différents sont donc complémentaires et ont donc fait l'objet d'un retraitement pour comprendre les liens entre les deux (voir figure ci-dessous).

### Lecture croisée des deux périmètres<sup>2</sup> :

	Émissions de GES 2021	Intensité carbone
<b>Médicaments produits en France   scopes 1 à 3 (1)+(2)</b>	<b>11,8 Mt<sub>CO2eq</sub></b>	<b>504t<sub>CO2eq</sub>/M€</b>
<i>Dont émissions des scopes 1 et 2 :</i>	<b>1,1 Mt<sub>CO2eq</sub></b>	
- <i>dont production exportée (1)</i>	7,5 Mt <sub>CO2eq</sub>	
- <i>dont production destinée au marché intérieur (2)</i>	4,3 Mt <sub>CO2eq</sub>	
<b>Médicaments consommés en France (2)+(3)</b>	<b>18,8 Mt<sub>CO2eq</sub></b>	<b>655t<sub>CO2eq</sub>/M€</b>
- <i>dont part importée (entreprises exploitantes) (3)</i>	14,5 Mt <sub>CO2eq</sub>	718t <sub>CO2eq</sub> /M€
NB. Estimation du Shift Project de la contribution du médicament au bilan carbone du secteur santé en France (mars 2023)	11,3 à 17,7Mt <sub>CO2eq</sub>	
<b>Ensemble des émissions GES liées aux médicaments produits ou consommés en France (1)+(2)+(3)</b>	<b>26,3 Mt<sub>CO2eq</sub></b>	
<i>dont émissions des scopes 1 et 2</i>	2,1 Mt <sub>CO2eq</sub>	

Sources : Leem 2023, Traitement : Randou, Shift Project

L'ensemble des émissions GES liées aux médicaments produits et/ou consommés en France s'établit à ~26MtCO<sub>2eq</sub>, des approvisionnements en amont, à l'usage et la fin de vie des médicaments en France ou à l'étranger en aval ; 2,1MtCO<sub>2eq</sub> pour les scopes 1 et 2. L'étude du Leem permet de comparer le facteur d'émission du médicament produit en France (504tCO<sub>2eq</sub>/M€) à celle du médicament importé (~700tCO<sub>2eq</sub>/M€ après reconstitution) : **il apparaît un différentiel de ~40% en faveur de la production origine France**. Les éléments de l'étude montrent que vraisemblablement cette différence tient à la meilleure efficacité carbone de la production française.

## 2. La trajectoire de décarbonation du secteur pharmaceutique

Les trajectoires définies dans le cadre de l'étude carbone menée par le Leem s'alignent sur les objectifs définis par la SBTi et prennent en compte :

- Les engagements déjà pris par les acteurs engagés du secteur (net zéro, trajectoire...);
- Les engagements complémentaires d'alignement avec les exigences de la SBTi2 pour les acteurs soumis à la CSRD en 2024 (soit la moitié des acteurs du Leem) ;
- Les actions simples dites « quicks wins » sur les trois scopes :
  - o Scope 1+2 : Efficacité énergétique des, sobriété sur site, mobilité sobre...
  - o Scope 3 : Utilisation de conditionnements alternatifs et optimisation des

<sup>2</sup> Après reconstitution des différents circuits par la feuille de route de la FEFIS (import, export et production locale pour le marché intérieur),

emballages, décarbonation des moyens de transport (non opérés en propre)

**Malgré les efforts du secteur et un potentiel de décarbonation bien réel, il semble que les objectifs de l'Accord de Paris soient peu atteignables par tout le secteur sans actions complémentaires fortes.**

Pour parvenir à l'atteintes des objectifs de l'Accord de Paris, il sera nécessaire :

- De **systématiser le bilan carbone** à l'ensemble des entreprises de secteur, car 60% des entreprises n'ont pas encore initiées ce travail <sup>3</sup>
- De mettre en place des actions dites « **complexes** » en termes de temps et de ressources par les entreprises.

Ces actions devront être priorisées en fonctions des gains GES et des coûts associés : **second objectif de ce plan de décarbonation sectoriel. Ce plan permettra d'appuyer auprès de la puissance publique du nécessaire soutien à la réalisation d'investissement couteux par le secteur.**

### **III. LES OBJECTIFS DE REDUCTION CARBONE DES ENTREPRISES DU MEDICAMENT ET LES LEVIERS POUR Y PARVENIR**

Pour engager la mobilisation de tous, notamment des 20% de la filière qui n'ont pas encore enclenché leur décarbonation, et accélérer la transition de chacun, il apparaît dans un premier temps indispensable de proposer **des solutions d'accompagnement pour ces entreprises, ce qu'a déjà entrepris le Leem. La réalisation du bilan carbone est la première étape indispensable pour les acteurs afin d'identifier ses principaux gisements et mettre en place un plan d'action.** Dans le but de faciliter cette étape structurante pour la transition individuelle et collective, **le Leem, propose déjà des formations, a fait élaborer un référentiel commun** de comptabilité carbone, intégré et mis à disposition **des adhérents dans une plateforme de comptabilité carbone : CarbonEM.** Cet apport est important pour les acteurs, notamment de petite taille qui gagneront à s'y référer pour lever les questions sur la manière de réaliser leur bilan carbone.

#### **1. Scopes 1 et 2**

##### **Objectif de réduction de -50%**

A travers ce plan, le secteur se fixe un objectif ambitieux, celui d'atteindre sur le scope 1 et 2 une baisse de 50% à 2030 sur les deux périmètres (production et consommation) en prenant comme année de référence 2021.

---

<sup>3</sup> Référence issue de la feuille de route de la FEFIS

La SBTi envisage une baisse nécessaire de **37,7% (année de référence 2021)<sup>4</sup>**. Sans engager d'actions dite « complexes » les trajectoires montrent que le secteur atteindra une baisse d'environ 30% plus de 7 points en dessous de l'objectifs de la SBTi. A travers ce plan les entreprises du médicament affiche leur engagement pour le climat et sa volonté de faire mieux et plus vite.

Les actions devront être engagées par toutes les entreprises du secteur dès l'annonce du plan avec des KPI identifiés. Un bilan d'étape en 2026 sera réalisé pour ajuster cet objectif en fonction des premiers résultats obtenus.

### **Les leviers de décarbonation à engager par les entreprises sur le scope 1 et 2 de manière prioritaire sont :**

- **La Décarbonation de l'approvisionnement énergétique** : l'impact du levier est important car il peut faire baisser jusqu'à 100% des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, pour toutes les entreprises n'ayant pas encore initié leur transition.

**Concrètement** c'est le recours à des solutions d'approvisionnement ou d'achat d'électricité décarbonée : autoconsommation, contrat vert...

- **La Décarbonation des moyens de production** : l'impact du levier est important car il peut faire baisser jusqu'à 100% les sources fixes de combustions, pour toutes les entreprises n'ayant pas encore initié leur transition.

**Concrètement** ce peut être c'est l'optimisation des processus de fabrication dans la conception des nouvelles installations de production...

- **La Décarbonation des mobilités** : l'impact peut être de 25% est donc non négligeable sur le poste « sources mobiles de combustion » pour toutes les entreprises n'ayant pas encore initié leur transition.

**Concrètement** ce peut être le remplacement de la flotte automobile opérée en propre...

## **2. Scope 3**

### **Objectif de réduction -25%**

A travers ce plan, le secteur se fixe un objectif ambitieux, celui d'atteindre une baisse de 25% à horizon 2030 sur les deux périmètres (production et consommation) en prenant 2021 comme année de référence. Le secteur souhaite donc aller plus loin que les objectifs de la

---

<sup>4</sup> Les objectifs de réduction attendus sont encadrés par une initiative appelée SBTi (Science Based Target Initiative). Principalement, afin d'être aligné avec l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris, il est attendu des réductions de 4,2% par an sur les émissions les plus directes (scope 1+2) et une réduction de 2,5% par an sur les émissions indirectes (scope 3). Cela correspond ainsi à des réductions de :  
- 37,8% sur le scope 1+2 entre 2021 et 2030  
- 22,5% sur le scope 3 entre 2021 et 2030.  
Ces objectifs portent sur des horizons appelés court terme par la SBTi. Sur un temps plus long, 2045-2050, il est attendu une réduction en valeur absolue de 90% des émissions tous scopes confondus.

SBTI<sup>5</sup>, qui préconise une baisse **de 22,5%** entre 2021 et 2030. Selon les trajectoires calculées dans l'étude du Leem, la baisse devrait atteindre sans actions complexes environ 20%, insuffisante pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Comme précédemment des KPI devront être définis pour chaque actions envisagées et un premier bilan d'étape en 2026 sera réalisé afin de réajuster l'objectif en fonction des premiers résultats.

### **Les leviers de décarbonation à engager par les entreprises sur le scope 3 de manière prioritaire sont :**

1. **Le Sourcing de la production en Europe**, est à prévoir pour espérer une réduction **conséquente** sur les émissions des postes de **transport amont et aval de marchandises**. Les pays d'Europe n'ayant pas un mix énergétique décarboné, ne seront pas privilégiés au risque de déséquilibrer d'autres postes d'émissions.

**Concrètement** l'impact de ce levier peut être de 80% sur les postes de transport amont/aval.

2. **Veillez à faire respecter des « engagements climat » aux fournisseurs, afin de baisser l'impact carbone de la chaîne d'approvisionnement des entreprises du médicament**. L'impact de ce levier est important puisqu'une baisse de 25% sur les émissions « achats de biens et services » est espérée. Gisement identifié par l'étude du Leem comme le plus important pour les entreprises du médicament (49% du scope 3).

**Concrètement** c'est la réalisation de chartes d'achat responsable, de programme d'engagement SBTi, de cartographie de vigilance et de sélection des fournisseurs responsables par les entreprises qui devront être réalisés.

3. **Optimisation des achats de matière première et de conditionnement, une sélection de matériaux à faible empreinte mais aussi une réduction grâce à l'éco-conception des produits** pour espérer une réduction de 15% des émissions liées au poste « achats de biens et services ». L'impact de ce levier est important puisque comme le précédent c'est le gisement identifié par l'étude du Leem comme le plus important pour les entreprises du médicament (49% du scope 3).

**Concrètement** c'est la sélection de matériaux à faible impact, la réduction de quantité de matière en phase de recherche et développement...

## **IV. L'ACCOMPAGNEMENT DU LEEM DANS LA REALISATION DE LA DECARBONATION DU SECTEUR**

### **Le Leem s'engage à initier des actions collectives pour accompagner ses adhérents vers une décarbonation réussie :**

1. Développer l'offre carbone du Leem (outil carbonEM, formation...) notamment en région

---

<sup>5</sup> Cf note 2

afin que toutes les entreprises puissent initier leur transition carbone et s'inscrire dans les objectifs du secteur.

2. Suivre la mise en place des objectifs de cette feuille de route à travers l'outil carbonEM.
3. Coordonner les travaux **d'une Charte d'achat responsable**. Nécessité de travailler en consortium d'entreprises afin d'agir sur l'engagement climat des fournisseurs commun aux entreprises du médicament.
4. Harmoniser avec le concours des acheteurs hospitaliers, **la liste des indicateurs RSE/DD** requis lors des appels d'offres et permettre aux entreprises d'anticiper les actions à mener en interne en matière de transition écologique.

Des discussions internationales sont en cours sur la définition **d'une méthodologie de comptabilité de l'impact environnemental des médicaments**, il sera intéressant pour les adhérents du Leem de prendre part à ces réflexions structurantes et que le Leem puisse s'en faire le relai sur le territoire français et auprès de la puissance publique.

**Le Leem accompagnera ce plan décarbonation d'un guide pratique destiné aux entreprises, comportant des exemples concrets d'actions à déployer en internes et les KPI associés.**